



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Participation au
projet défi familles
à biodiversité
positive**

**DATE DE LA
CONVOCATION**

22 juillet 2022

DATE D’AFFICHAGE

22 juillet 2026

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 25

Présents : 16

Votants : 23

Voix : 41

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à neuf heures, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc – Géoparc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie

Mme G. LASFARGUE, conseillère régionale d'Occitanie

M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie

Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot

Mme C. MARINHO, représentant de la Communauté de communes du Grand Figeac

M. M. LAVERDET, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat

M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque – Limogne

M. G. RAFFY, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors

M. G. CROS, représentant de la Communauté de communes CAUVALDOR

M. D. BESSIERE, représentant de la Commune de Beauregard

M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Blars

Mme A. TURLAIS, représentante de la Commune de Cabrerets

Mme A. LAFFERRERIE, représentante de la Commune de Cajarc

Mme S. RIVIERE, représentante de la Commune de Couzou

Mme S. TISON, représentante de la Commune de Lalbenque

M. C. PONS, maire de la Commune de Souломès

ÉTAIENT EXCUSES

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme G. LASFARGUES

M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. MARINHO

Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. G. CROS

M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. G. BOUCHER

Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale, donne pouvoir à M. M. LAVERDET

Mme M. MICHAUX, maire de la Commune de Gramat donne pouvoir à Mme C. MARLAS

Mme Catherine PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon, donne pouvoir à M. D. BESSIERE

M. F. DESCREMPS, conseiller départemental du Lot

M. J-B JALLET, Maire de Rocamadour

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc

Mme A. GIROU, directrice-adjointe du Parc - Géoparc

Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

La Présidente informe les membres du Bureau syndical que le Syndicat mixte du Parc souhaite poursuivre sa participation au dispositif défi familles à biodiversité positive lancé fin 2020 par la Fédération des Parc naturels régionaux. Ce projet, est soutenu par l'Office français de la biodiversité et RTE. De mi-2024 à mi-2027, l'action s'inscrit également dans le cadre du programme LIFE BIODIV'FRANCE et bénéficie du soutien financier de l'Union Européenne et du ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche.

En effet, après une 1^{re} édition réussie, menée en 2023 sur les Causses du Quercy, le Syndicat mixte du Parc souhaite prolonger le dispositif sur 2 nouvelles sessions en 2025 et 2026

1- Présentation du projet

Le défi familles à biodiversité positive des Causses du Quercy consiste à démontrer aux familles qu'il est possible de réduire son impact sur la biodiversité en changeant ses pratiques quotidiennes. Pour chacune des sessions, 10 familles maximums d'une commune seront recrutées.

Chaque famille sera incitée à relever des défis pour notamment en réduire leur production de déchets et leur consommation d'énergie et d'eau. Il leur sera alors demandé de suivre des indicateurs de suivis.

Au cours de l'opération, les familles recevront un guide d'accompagnement et des kits de matériel les aidant à réaliser leurs défis. Elles participeront également à plusieurs ateliers thématiques (exemples : permaculture et compostage, analyse de ma facture d'électricité, fabrication de produits ménagers, rénovation énergétique, visite d'un centre de tri, animation biodiversité...). Au terme de l'action, les familles seront valorisées chaque année lors d'un événement de clôture.

Les communes associées seront impliquées dans le recrutement des familles, mais également dans l'animation en accompagnement le Parc-Géoparc dans sa mission : diffusion des informations, mises à disposition de salle, engagement des élus...

La commune, elle-même sera accompagnée par l'équipe du Parc-Géoparc dans un projet en lien avec la protection ou l'accueil de la biodiversité (exemple : un verger communal, un arbre un insecte, des nichoirs à chauve-souris pour un bâtiment communal, ...).

Déroulement du défi :

- 1- Lancement appel à participation auprès des communes du Territoire
- 2- Rencontre des élus communaux pour construire le projet avec la commune
- 3- Recrutement des familles
- 4- Visites des familles par l'animatrice du défi
- 5- Réunion de lancement en présence des familles volontaires
- 6- Animation du défi et réalisation des ateliers collectifs
- 7- Bilan des actions réalisés-point avec les familles
- 8- Clôture du défi
- 9- Accompagnement de la commune

2- Calendrier

1^{re} session : 2025 -2026

- 1- Visite des familles : été 2025
- 2- Animation du défi : automne-hiver 2025-2026

2^e session : 2026-2027

- 1- Visite des familles : automne 2026
- 2- Animation du défi : hiver-printemps 2027

3- Financement

Le coût total du projet est estimé à 21 900 €.

Dépenses		Recettes		
Matériel - Prestations	19 200 €	Fédération - OFB	17 500 €	80 %
Temps de travail – 10 jours	2 700 €	Autofinancement	4 400 €	20 %
Total	21 900 €			

Le Bureau syndical, à l'unanimité, valide l'action proposée ci-dessus et autorise la Présidente à signer l'ensemble des documents administratifs et financiers nécessaires à son montage.

**La Présidente
Catherine MARLAS**